

Réponses aux questions posées lors du webinaire sur la démarche ECRAINS® du 24 septembre 2025.

1. Dans un bâtiment neuf, il y a déjà une réglementation sur la Qualité de l'Air Intérieur. Dans les dizaines d'exigences d'ECRAINS®, qu'est ce qui est "simplement" de l'ordre de respecter la réglementation, et qu'est ce qui est de l'ordre d'aller plus loin que la réglementation ?

Toutes les exigences de la méthode ECRAINS® vont au-delà des exigences réglementaires actuellement en vigueur en France. Seule la mesure des débits d'air à réception des logements neufs est mentionnée dans le guide réception et pourtant déjà obligatoire avec la RE2020.

2. Sur de la pollution ponctuelle, type pulvérisation agricole, comment vous faites le diagnostic si vous n'êtes pas là le jour où la pollution est émise ?

En raison d'un **manque de données techniques** (valeurs de référence notamment) et de solutions éprouvées pour limiter le transfert de ces polluants de l'extérieur vers les espaces intérieurs, **les pesticides ne sont pas intégrés dans la démarche ECRAINS®**.

3. Donner le choix de l'ambition au maître d'ouvrage : y-a-t'il un minimum quand même à respecter ? Peut-on avoir des précisions sur ce sujet ?

La démarche ECRAINS® comprend des **exigences** dites **incontournables**, qui sont obligatoires pour tous les projets, et des **exigences essentielles** qui permettent de définir le niveau d'ambition ECRAINS®. **Il y a donc un socle d'une trentaine d'exigences, méthodologiques et techniques, qui sont obligatoires pour tous les projets.**

4. Nous sommes un groupe scolaire (maternelle/primaire/collège/lycée). Quelle est la réglementation et nos obligations pour ce public ? Les obligations sont-elles les même en fonction de l'âge de nos élèves ? Et pendant la construction d'un bâtiment, que faut-il faire pour préserver la qualité de l'air intérieur ?

Dans le cadre de la réglementation sur la surveillance obligatoire de la QAI dans les ERP, vous devez mettre en place :

- Un **contrôle des moyens d'aération accompagné d'un suivi du CO2** ;
- La **réalisation d'un autodiagnostic** de la QAI via les grilles publiées sur le site du ministère ;
- Un **plan d'action** pour chaque établissement ;
- La **mesure du benzène et du formaldéhyde** à chaque étape clé de la vie du bâtiment.

Cette réglementation s'applique depuis le 1^{er} janvier 2023 à tous les établissements d'enseignement.

5. Quand un projet d'ALSH 2 - 6 ans (bâtiment biosourcé - Passiv'hauss) est déjà en cours en phase APS, est-ce que la démarche peut s'intégrer en cours de projet ?

Dans le guide méthodologique, il est mentionné que **l'engagement dans la démarche ECRAINS doit être réalisé avant le dépôt de permis de construire (PC)**. Si le PC est déjà déposé, chaque projet doit être étudié au cas par cas afin **d'évaluer les marges de manœuvre possibles** dans le cadre de l'application d'ECRAINS®.

6. Avez-vous des exemples d'application de démarche ECRAINS® sur des appels d'offre conception-réalisation-exploitation ?

A ce jour, il n'y a **pas d'exemple d'application de la méthode impliquant une mission portant sur les trois phases** consécutives conception/réalisation/exploitation.

7. Quel est le montant - en moyenne ou en taux de % par rapport à un coût travaux - un accompagnement ECRAINS® par les accompagnateurs, ce montant est-il encadré par Novabuild ou l'ADEME par exemple ?

Le coût concernant l'application d'ECRAINS® varie selon la nature du projet et sa complexité. Il n'existe donc pas d'indicateur pertinent pour estimer le coût global de labellisation.

Ce coût dépend de trois postes :

- La mission de **l'ambassadeur** ECRAINS® ;
- La mission de **l'accompagnateur** ECRAINS® ;
- Les **campagnes de mesures**.

L'ADEME et Novabuild n'encadrent pas les pratiques tarifaires des prestataires (mission accompagnateur et campagnes de mesures). En revanche, les ambassadeurs s'efforcent de conserver une certaine cohérence entre les régions.

8. Que veut dire "polluants de l'étiquetage" ?

Les polluants de l'étiquetage sont **les polluants pris en compte dans l'étiquetage obligatoire des produits de construction et de décoration (classe A+ à C).**

Il couvre 10 polluants : *formaldéhyde, acétaldéhyde, toluène, tétrachloroéthylène, xylènes, 1,2,4-TMB, 1,4-dichlorobenzène, éthylbenzène, 2-butoxyéthanol, styrène + COV totaux.*

La liste des produits concernés par l'étiquetage obligatoire des produits de construction est disponible sur le site du ministère :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/etiquetage-produits-construction>

9. Dans les évolutions envisagées pour la méthode, il était évoqué de "valoriser les pratiques audacieuses" : quelles pratiques cela concernerait-il ?

Les pratiques audacieuses peuvent concerner **la prise en compte de polluants complémentaires** (comme les perturbateurs endocriniens et/ou les pesticides), **des pratiques nouvelles dans la façon d'impliquer les équipes sur la QAI** ou encore **l'utilisation d'équipements innovants**.

10. Quel appareil doit-on acheter pour la mesure du CO2 ? Le coût de ce type d'appareil est très différent en fonction de l'étalonnage ou non ?

Pour la mesure du CO2, il est nécessaire d'avoir un **appareil qui fonctionne avec une technologie NDIR**. Il est recommandé pour toutes les questions liées à la mesure du CO2 de **consulter le guide d'application du CSTB pour la surveillance du confinement de l'air** : [https://surveillance.qai-erp.fr/getmedia/9021d0eb-5a42-4fb5-ac32-a365fb3652da/Guide-de-surveillance-du-CO2_Version1-\(1\).pdf](https://surveillance.qai-erp.fr/getmedia/9021d0eb-5a42-4fb5-ac32-a365fb3652da/Guide-de-surveillance-du-CO2_Version1-(1).pdf)

Les coûts des appareils de mesure varient en effet d'un appareil à l'autre selon sa possibilité d'étalonnage.